

24 janvier 2012

12.106

Motion du groupe PopVertsSol**Assouplissement de la politique de remise en matière fiscale en lien avec les plans de désendettement et élaboration d'un rapport annuel sur l'état d'endettement des ménages neuchâtelois**

Les impôts assurent le financement des infrastructures collectives, tout en favorisant une plus juste répartition des richesses. Ils sont essentiels au développement de toute société démocratique.

Pourtant, à l'heure actuelle, les arriérés d'impôts constituent l'une des principales causes d'endettement des ménages neuchâtelois. Le remboursement de ces arriérés est par ailleurs péjoré par l'instauration d'un intérêt moratoire de 4,5 ou 10%. Cette situation est d'autant plus préoccupante, qu'elle fragilise le pouvoir d'achat des ménages et diminue les chances de sortir de l'endettement¹. L'Etat se voit par ailleurs régulièrement dans l'impossibilité de recouvrer les montants qui lui sont dus, sans pour autant y renoncer, même partiellement, et ainsi donner une seconde chance aux citoyens et citoyennes les plus démunis.

Afin de permettre à certains ménages ou personnes de sortir de l'endettement, dont le taux du canton de Neuchâtel est le plus élevé de Suisse, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier un assouplissement de sa politique de remise en matière fiscale, tant au niveau de l'impôt, des intérêts, que des frais de poursuite, pour les ménages dans le cadre de plans de désendettement et d'adjoindre un rapport annuel sur l'état d'endettement des personnes physiques, en lien notamment avec le levier de la fiscalité, dans le canton de Neuchâtel².

Signataires: C. Dupraz, D. de la Reussille, D. Ziegler, B. Goumaz, E. Flury, G. Hirschy, F. Fivaz, G. Würbler, R. Aeberhard, D. Angst, F. Konrad, F. Jeandroz, T. Perret, S. Barbetti Buchs, P. Herrmann, M. Zurita, T. Bregnard, S. Locatelli et C. Mermet.

¹ Il est à noter que cette problématique pourrait être résolue par la généralisation de l'impôt à la source, qui pour l'heure touche déjà un certain nombre de citoyens dans le canton.

² Cette motion s'inscrit de manière complémentaire à la motion interpartis de gauche 10.151, plus générale et essentielle, du 31 août 2010, "Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre!", acceptée en septembre 2010 et actuellement en cours de traitement.